

PRIX ÉVANGILE ET LIBERTÉ 2011

1.

Le prix « Évangile et Liberté », d'une valeur de 3 000 (trois mille) Euros, sera attribué en 2011 par un jury dont les membres seront désignés par le conseil d'administration de l'Association Évangile et Liberté. Le président du jury, déjà désigné, sera Raphaël Picon, professeur à la Faculté libre de théologie protestante de Paris.

2.

Ce prix récompensera un ouvrage inédit traitant du sujet suivant :

Dieu, une invention ?

Cet ouvrage devra se situer dans une perspective religieuse libérale et innovante.

3.

Le texte devra être rédigé en français. Son volume est laissé à la libre appréciation des auteurs. Le jury sera particulièrement attentif à sa qualité littéraire et à sa rigueur de pensée.

Six exemplaires du manuscrit devront être envoyés à Maître Bernard MARION, Huissier de justice, Rue des Chicanettes, 30610, Sauve, avant 31 décembre 2010.

4.

Le président du jury, après avoir veillé que chacun de ses membres ait reçu tous les textes, le convoquera pour délibérer, pendant la première quinzaine de juin 2011. Le prix sera décerné à la majorité des voix, celle du président comptant double en cas de non-départage. Le jury a le droit de ne pas accorder de prix s'il ne juge aucun manuscrit satisfaisant. Il peut aussi désigner deux lauréats ex æquo (auquel cas, chacun recevra 1500 euros). Une fois le prix décerné, le président du jury rendra compte au conseil d'administration de l'association Évangile et Liberté du déroulement de l'opération.

5.

Un communiqué de presse sera diffusé et le lauréat sera informé par courrier de la délibération du jury. Si cela est possible, le prix sera remis à l'automne 2011 à l'occasion d'une soirée de présentation de l'œuvre primée.

En cas de publication, l'auteur s'engage à faire figurer en bonne place la mention « Prix Évangile et Liberté ».